

## AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 5 du règlement grand-ducal du 8 juin 1979 relatif à la procédure à suivre par les administrations relevant de l'Etat et des Communes, il est porté à la connaissance du public qu'une demande a été introduite par Madame STIEN Sandrine et Madame BERNABE Fanny, en vue d'obtenir une autorisation pour

**l'aménagement de deux fenêtres de type Velux  
à L-5376 Uebersyren, rue de Beyren, 48**

Le présent avis est affiché sur la parcelle destinée à recevoir l'implantation de la construction et à la maison communale pendant un délai de dix jours, soit

**du 23 mars 2019 jusqu'au 01 avril 2019 inclus,**

délai pendant lequel toute personne qui estime que les décisions administratives à prendre au sujet de cette demande sont susceptibles d'affecter ses droits et intérêts, pourra faire connaître ceci par écrit au Bourgmestre et présenter ses observations éventuelles.



Claude MARSON  
Bourgmestre ff



c.s. Alain DOHN  
Secrétaire communal

